



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal du Village de Val-David a, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 663-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 663 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé au bureau de la directrice générale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 12 juin 2019

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
